

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 159

présenté par  
MM. Gorce, Vidalies, Durand, Christian Paul,  
Mme Clergeau, M. Lurel, Mmes Robin-Rodrigo, Pérol-Dumont,  
MM. Charzat, Néri, Le Garrec, Mmes Lignières-Cassou, David, M. Liebgott  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 3**

I. – A la fin de l'alinéa 1 de cet amendement, substituer aux mots :

« première embauche »,

les mots :

« précarité exclusion ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans les alinéas 6, 14, 15 et 16 de cet amendement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision rédactionnelle concernant la dénomination du contrat décrit dans l'amendement du gouvernement.